

poteries, de malheureux enfants sont employés à transporter, tout le jour durant, et sans relâche, et au milieu d'une température étouffante, des masses d'argile dont le poids quotidien est évalué à 3,840 livres anglaises. Dans les fabriques d'étoffes imprimées, le travail dure treize, quatorze, seize et même dix-huit heures consécutives. Un pareil abus des forces humaines est évidemment intolérable; mais il le paraîtra bien plus encore le jour où l'amendement de lord Ashley aura été adopté pour les manufactures de coton, de laine, de soie et de lin. Ainsi que l'a dit sir Robert Peel, il n'y aura plus une seule raison pour le maintenir au profit de certaines usines.

L'amendement de lord Ashley est donc le commencement d'une révolution complète dans la constitution manufacturière et commerciale de la Grande-Bretagne. Le parti agricole, tout puissant dans la chambre des communes, vient de remporter une victoire qui ne peut manquer de lui susciter de nouveaux adversaires. L'industrie tout entière va probablement, par représaille, se jeter dans la figue contre les lois sur les céréales. Cette lutte entre les deux intérêts, déjà si animée, prendra ainsi un caractère tout nouveau de violence et d'acharnement. C'est parce que les ministres prévoient ce résultat, qu'ils attachent tant d'importance à faire écarter l'amendement, et qu'ils provoquent dans la chambre un second vote sur la question. La chambre peut décider le contraire de ce qu'elle a décidé. Cela se voit quelquefois dans le système représentatif. Mais cela n'arrive jamais sans que l'honneur de ce système en souffre, et de plus, en ce qui touche particulièrement l'Angleterre, cela n'aura d'autre effet que de laisser subsister un régime qui est la violation la plus monstrueuse des lois de l'humanité. Triste alternative que celle où se trouvent nos voisins: maintenir ce qui existe chez eux, c'est insulter à la civilisation; modifier ce qui existe, c'est se lancer dans une voie pleine de désordres, de collisions et de périls!

Nous croyons intéressant de relever encore ici plusieurs circonstances qui ont signalé le vote de la chambre des communes. Et d'abord, le ministère s'est vu abandonné par un grand nombre de ses partisans; lord Ashley lui-même appartient au parti *tory*, mais il est en même temps dans la chambre des communes, le chef du parti philanthropique.

Dans toutes les questions, dit à ce sujet un journal français, où un principe d'humanité se trouve engagé, on le voit combattre avec persévérance la marche du gouvernement. C'est lui qui a fait successivement une motion contre le commerce de l'opium, une autre contre l'occupation du Soudan, une autre sur le travail des enfants dans les mines. Parmi ceux qui ont voté contre le ministère, nous voyons aussi les principaux membres du parti religieux: sir Robert Inglis, lord John Manners, M. Milnes, M. Cochrane, M. Colquhoun, M. Gladstone, frère du ministre du commerce, M. Plumtree, le colonel Sibthorp, et les principaux membres du parti agricole, M. Pusey, frère du célèbre réformateur de ce nom, M. Miles, M. Banks, et autres. Parmi ceux qui ont voté avec les ministres, nous retrouvons, au contraire, d'anciens ministres *whigs*, comme M. Labouchère, M. Baring et sir John Hobhouse; des radicaux, comme M. Leaper, le docteur Bowring, M. Warburton, M. Hume; et le parti manufacturier, M. Bright, le quaker de la Ligue; M. Gibson, le représentant de Manchester; M. Pattison, celui de la cité de Londres.

On voit donc qu'il y a eu dans ce vote un complet dérangement de la position habituelle des partis. Hâtons-nous de dire cependant que des deux côtés de la Chambre, on a reconnu que la question n'avait aucun caractère politique.

Affaires de France.

Voici la réponse du *Journal des Débats*, à M. l'archevêque de Paris, dont nous avons reproduit la lettre dans notre dernier numéro: M. l'archevêque de Paris demande l'abolition d'un article du concordat.

Il veut que les évêques puissent se réunir et délibérer sur les choses qui touchent aux intérêts de l'Église. Il s'appuie de l'exemple des autres corps légalement reconnus qui ont des réunions périodiques ou non périodiques, sans avoir besoin d'une autorisation spéciale. Il croit enfin que les évêques, qui devraient avoir le droit de se réunir, ont au moins le droit de se concerter. Telles sont les prétentions de M. l'archevêque de Paris; c'est un nouveau pas que fait la discussion. M. l'archevêque de Lyon défend aux chambres de voter la loi de l'instruction secondaire, sous peine d'excommunication lancée sur tous les collèges de l'état. M. l'archevêque de Paris demande à son tour l'abolition d'un des articles organiques du concordat.

Il s'agit toujours de constituer un état dans l'état, et d'offrir pour l'Église une législation privilégiée. L'article 4 de la loi organique des évêques de France « qu'aucun évêque diocésain ou métropolitain, aucun synode diocésain, aucune assemblée délibérante ne peut avoir lieu sans la permission expresse du gouvernement. » C'est cet article dont M. l'archevêque de Paris demande l'abolition.

Depuis 1830, dit-on, la religion catholique est plus la religion de l'état, comme elle l'était autrefois. Nous savons combien cet argument est cher à l'épiscopat, et quelles conséquences il espère en tirer; mais il ne faut pas oublier que lorsque Portalis faisait son rapport, la loi fondamentale et le concordat n'avaient pas déclaré la religion catholique religion de l'état; ils avaient seulement reconnu, comme la charte de 1830, que la religion catholique était la religion de la grande majorité des citoyens français. Le rapport de Portalis et les articles organiques du concordat n'ont donc rien perdu de leur justesse: ils sont applicables en 1844 comme en 1830, car la charte de 1830 est revenue aux principes de 1830.

Qu'on ne dise pas non plus que les articles organiques du concordat ont été l'objet des réclamations de la cour de Rome, et qu'on n'espère pas affaiblir de cette manière l'autorité du concordat, car nous serions forcés de répondre d'abord que ces réclamations sont restées sans effet, sauf, si nous ne nous trompons, pour les brefs de la Pénitencierie, et que le gouvernement de 1830 n'a voulu sacrifier aux prétentions de la cour de Rome aucune des anciennes maximes de notre droit public. Nous espérons donc que le gouvernement de 1830 serait à ce sujet aussi ferme que le gouvernement consulaire, s'il y avait lieu de montrer de la fermeté; mais nous irons plus loin et nous dirons que l'article contre lequel réclame M. l'archevêque de Paris n'a été l'objet d'aucune plainte de la cour de Rome en 1830.

Qu'on lise la lettre du cardinal-légitime du 18 août 1830; il se plaint de plusieurs des articles de la loi organique; mais l'article 4 ne figure pas dans ses réclamations. Ce qui paraît à M. l'archevêque de Paris une interdiction tyrannique a paru à la cour de Rome l'exercice naturel de la puissance publique. Point de synode, point d'assemblée sans permission du magistrat politique, comme dit d'Aguiseau, répété et confirmé par Portalis; cette maxime de notre ancien droit public n'a rien qui étonne ou qui blesse la cour de Rome. M. l'archevêque de Paris est plus ombrageux: il veut abolir ce que Rome maintient, et il est curieux assurément que, dans la loi organique, M. l'archevêque de Paris ait choisi, pour le blâmer spécialement, un des assez rares articles que le pape avait approuvés par son silence.

Mais on prétend que les autres corps légalement reconnus peuvent se réunir sans autorisation; pourquoi donc l'épiscopat ne pourrait-il pas le faire? Pourquoi! parce que, nous sommes bien forcés de le dire, l'épiscopat n'est point un corps légalement reconnu; parce qu'il y a des évêques qui tiennent de la loi certaines prérogatives et certaines obligations, mais qu'il n'y a point de corps ou d'ordre épiscopal investi par la loi d'attributions particulières: parce qu'il y a des évêques pour diriger les affaires du culte comme il y a des préfets pour diriger les affaires de l'administration; mais les évêques, non plus que les préfets, ne sont pas un corps à part qui puisse se réunir et délibérer quand bon lui semble.

La *Gazette de France* fait les réflexions suivantes à propos de l'article des *Débats* que l'on vient de lire: «Voici enfin la question posée sur la liberté d'association, sur le droit des évêques de s'assembler. Voilà le *Journal des Débats* forcé de dénier à l'épiscopat ce qui est de droit naturel pour tous les citoyens, la liberté de se concerter sur les intérêts communs. On a vu des congrès de négociants pour les sucres, les huiles, les fers, et l'on ne veut pas voir des évêques se réunir.

Les évêques de France, assimilés aux préfets de Louis-Philippe, peuvent comprendre où on les mène et à quoi a servi leur neutralité. Nous remarquons que le *Globe*, journal entièrement dévoué au ministère, à propos de la réponse de M. l'archevêque de Paris à M. le garde-des-sceaux, constate l'esprit de modération, de justice et de dignité, qui se fait remarquer dans le langage du prélat. C'est à de tels signes, dit ce journal, que se font connaître la sagesse et l'intelligence; des dissentiments avec des hommes d'une telle bonne foi ne sont jamais ni longs ni dangereux, et, sans vouloir mal penser ou mal parler des autres évêques, nous voudrions, pour eux et pour l'ordre public, duquel la religion est inséparable, qu'ils prissent modèles sur les paroles conciliantes de M. l'archevêque de Paris.

D'un autre côté on lit dans la *Démocratie pacifique* sur le même sujet:

La démonstration faite par l'archevêque de Paris coïncide avec d'autres actes semblables émanés du haut clergé. M. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, publie aujourd'hui dans l'*Ami de la Religion* une lettre qu'il adressait au ministre des cultes, le 15 février dernier, et qui est signée, comme le mémoire de M. Affre, par plusieurs évêques suffragans, ceux d'Autun, de Dijon, de Langres et de St-Clément. On annonce une semblable lettre de M. l'évêque de Metz.

Cette série de manifestations est un fait grave. Nous voyons avec regret que la lutte de l'état et du clergé s'envenime chaque jour, et qu'à chaque moment les chances de conciliation s'éloignent davantage. L'hostilité des prélats contre le pouvoir temporel devient systématique, et leurs efforts se combinent.

Ce nouvel aspect de la question donne à penser que les demi-mesures seront impuissantes, que la temporisation aura son terme, et que l'état se verra obligé de prendre quelque parti décisif. Nous reviendrons sur ces problèmes délicats, et auxquels, comme nous l'avons déjà dit, il est impossible de donner aujourd'hui une solution parfaite.

Bourse d'Amsterdam, du 23 mars.

L'avis publié par le ministre des finances relativement aux souscriptions de l'emprunt (voir le *Journal de La Haye* d'hier), a agi défavorablement sur notre bourse. Plusieurs ventes qui se sont effectuées en intégrales ont primé à ce fonds une baisse de 1/2 p. c. Tous les autres fonds hollandais ont offert en baisse.

Peu d'affaires en fonds étrangers. Les espagnols étaient un peu plus fermes, les portugais plus offerts et les péruviens plus volus. Cours de l'argent: prêt à garantie 4 1/2%; prol. 4 1/2%; escompte 2 1/2%. Derniers prix à 5 heures: 2 1/2% 57 1/2; Holl. 5% 99 1/2; Société de Commerce 147 1/2; Ardoins 21 1/2 à 2.

SOCIÉTÉ DES EFFETS PUBLICS, A QUATRE HEURES ET DEMIE.

Amsterdam, dimanche 24 mars.

A l'ouverture, les intégrales étaient lourdes et paraissaient vouloir rester leur cours d'hier; mais plusieurs acheteurs au comptant et à terme s'étant présentés, leur prix s'est amélioré de 1/2 p. c. Les espagnols étaient plus agréables et les mexicains fort demandés. 2 1/2% 57 1/2; 3% nouv. créé 72 1/2; Société de Commerce 147 1/2; Ard. 21 1/2. (Handelsbl.)

Faits Divers.

On écrit de Stuttgart, 18 mars. Le roi est si décidément en voie de guérison qu'on s'accorde à dire qu'il reparaitra vendredi ou dimanche prochain au spectacle. Dans la salle splendide éclairée et où l'entrée sera gratuite pendant ce soir, le roi acquerra une nouvelle preuve de l'intérêt sincère que portent les habitans de Stuttgart; ceux-ci d'ailleurs se rendront le même soir au château en cortège aux flambeaux.

— ROEDELHEIM (grand-duché de Hesse), 19 mars. On a reçu aujourd'hui la nouvelle que le comte régnant de Solms-Rödelheim est mort hier, entre 3 et 4 heures de l'après-midi, à Assenheim, où une paralysie pulmonaire l'a enlevé subitement dans la plénitude de sa vigueur et de son activité. Il est rare que la noblesse des sentimens s'allie aussi parfaitement à celle de la naissance que c'était le cas chez le défunt; et la vénération sincère et cordiale de tous ceux qui l'entourèrent, le suivit jusqu'à dans la tombe. Il était né le 15 mai 1790.

— On écrit de Berlin, 17 mars. M. de Duesberg a été nommé dit-on, ministre d'état. On sait qu'il était jusqu'ici secrétaire d'état. Ainsi le cabinet de S. M. se composera de MM. d'Alvensleben, de Thile et de Duesberg. Ce dernier sera rapporteur pour les affaires du catholicisme.

On dit que depuis peu il a été résolu d'établir définitivement un tribunal central du commerce. On ne peut encore en désigner le chef d'une manière certaine. Il y a longtemps, on disait que cette charge serait confiée à M. de Rønne, ancien ministre aux États-Unis de l'Amérique du Nord. M. de Rønne est

tandis, lui faire un bout de conversation; car il n'a pas l'air très-causeur non plus, ce jeune homme-là. Ces auteurs en disent tant et tant avec leur plume qu'il ne leur reste plus rien au bout de leur langue. Mais si tu demeures là devant lui, immobile et muette comme un factionnaire au port d'armes, il va te prendre pour une petite naïve et je ne veux pas de cela, morbleu! Quand on a été élevée, comme toi, dans un des meilleurs pensionnats de Paris, il faut le prouver. Allons! allons! du courage! Il ne te mangera pas, que diable, ce monsieur.

Après ce sermon prononcé, comme on le pense bien à voix basse et qui fut conolu par un baiser sur le front, absolument comme si l'on eût été au logis, et cela, au risque d'ameuter toute la salle, le capitaine Rieublanc sortit de la loge avec Durandin. Ce dernier n'avait pas manqué non plus de dire tout bas à son ami d'Escorailles: — Ah ça, voilà une bonne occasion, et j'espère que tu vas me soigner auprès de Mlle Laure.

Là-dessus, la porte de la loge se referma et Arthur demeura seul avec la jeune fille. Il y eut un silence. L'un et l'autre étaient visiblement embarrassés. Ce fut Mlle Laure qui crut devoir prendre la parole la première, ce qu'elle fit d'un ton contraint: — Mon père m'a fait observer, dit-elle, que je ne vous avais pas remercié, monsieur, de la loge que vous avez bien voulu nous envoyer. C'est une impolitesse dont je vous demande bien pardon, et je vous prie en même temps de recevoir, tous mes remerciemens de nous avoir procuré l'occasion de passer une aussi agréable soirée.

— Mademoiselle, s'écria-t-il, je ne saurais, en conscience, accepter vos remerciemens, et c'est bien plutôt moi qui en dois à monsieur votre père pour m'avoir admis dans votre loge. Car, s'il faut vous parler avec franchise, en envoyant cette loge à mon ami Durandin, j'ignorais complètement l'usage qu'il était disposé à en faire. Il n'en pouvait à coup sûr faire un qui me fût plus agréable, je vous prie de la croire, surtout du moment où le hasard a voulu que j'eusse le plaisir de vous rencontrer ici, mademoiselle, ainsi que monsieur votre père.

— Le hasard! se dit Laure en elle-même, et moi qui avais cru un moment que c'était pour ne voir qu'il était venu ici! Oh! comme je me trompais! Il est clair qu'il reste avec nous pour faire acte de politesse, et il ne veut pas même me laisser à cet égard le moindre doute. Exclusivement préoccupée de cette pensée, la jeune fille reprit: — Mon Dieu, monsieur, il ne faut pas que ce soit moi qui vous retienne ici! Vous avez peut-être quelqu'un à voir dans la salle, et je serais désolée... Je resterais fort bien seule dans cette loge; je vous en supplie, ne vous gênez nullement pour moi!

Tout en s'exprimant ainsi, Laure regardait attentivement la fleur attachée à la boutonnière d'Arthur; mais lui, sans se rendre compte de l'objet de cette cotélation: — Moi! mademoiselle! Qui peut vous faire supposer?... Mais quand j'ai le bonheur de me trouver auprès de vous, puis-je songer à autre chose? — Comme il m'en! pensa la jeune fille, sans pouvoir toutefois s'empêcher de lancer un regard furtif, non plus sur la fleur triomphalement épanouie à la boutonnière d'Arthur, mais sur la physionomie même du jeune homme.

Ici leurs yeux se rencontrèrent, ce qui devait infailliblement arriver, et Laure s'empressa de baisser les siens, puis, pour changer le cours de la conversation:

— En vérité, monsieur! s'écria-t-elle, je suis sûre que vous allez emporter une bien mauvaise opinion de moi. Je m'aperçois que j'ai commis encore une impolitesse à votre égard. Je ne vous ai seulement pas parlé de votre pièce; mais aussi que vous en dirai-je, que ne vous ont déjà dit cent fois, sans doute, des personnes dont le suffrage doit vous être bien plus précieux que le mien. — Ah! mademoiselle! — Arthur n'en dit pas davantage, mais cette exclamation fut accompagnée d'un regard de tendre reproche qui fit tressaillir la jeune fille. Elle continua avec beaucoup de vivacité, comme si elle eût craint de laisser apercevoir l'impression qu'elle avait éprouvée.

— Cela finira par un mariage entre les deux amans, n'est-ce pas, absolument comme dans votre feuilleton? — Oui, mademoiselle! Aimeriez-vous mieux qu'il en fût différemment? — Oh, non! car j'aime les dénouemens heureux. — Et vous avez raison. Ils sont si rares dans le monde réel, que c'est bien le moins qu'on en soit dédommagé dans le monde de l'imagination. — C'est peut-être bien un peu la faute des amans, monsieur, dans le monde réel.

Ces derniers mots furent prononcés avec une expression de moquerie qui n'échappa pas à Arthur, puis Laure continua: — Ainsi donc votre héros parvient, malgré tous les obstacles, à épouser celle qu'il aime, et dont je ne me rappelle plus bien le nom; n'est-ce point Marguerite?

Il y avait un grand fond de pitié dans cette question à brûler pourpoint, faite avec toutes les apparences d'une naïve bonne foi, et notre auteur ne put s'empêcher de rougir, tout en balbutiant: — Non, mademoiselle, ce n'est pas là... le nom... — C'est vrai, c'est vrai, reprit aussitôt l'impitoyable jeune fille, et je me rappelle parfaitement présent... A ce propos, monsieur, voulez-vous me permettre de vous soumettre une question? Est-il vrai que les auteurs se plaisent assez généralement à donner leurs héroïnes le prénom de la personne qu'ils aiment?

— Mademoiselle, il y a bien des choses à dire là-dessus. Pour quelques-uns c'est une douceur infinie de pouvoir parler à tout le monde, même au public, des perfections de la femme aimée et de faire redire son nom à tous les échos. Les anciens preux faisaient graver sur leur bouclier le nom et quelquefois jusqu'à l'effigie de leur dame; dans les tournois, dans les carrousels, ils se paraient de ses couleurs. Aujourd'hui, qu'il n'y a plus ni tournois ni carrousels et que la plume semble avoir décidément remplacé l'épée... — Vous faites comme les anciens preux, interrompit Laure, en attachant de nouveau sur la fleur symbolique qui brillait à la boutonnière d'Arthur un regard singulièrement triste.

Le jeune homme s'arrêta un moment et parut embarrassé, puis se remettant soudain, il reprit avec force: — Ce n'est pas pour moi, mademoiselle, que je viens de parler, car si j'avais à me prononcer à cet égard, je dirais que le nom de la femme aimée, réellement et sincèrement aimée, entendez-vous, mademoiselle? doit rester caché au fond du cœur comme Dieu dans le ciel. Je dirais que c'est une fleur précieuse qu'il faut craindre de laisser flétrir par le moindre soufuffle, et qu'on doit soustraire bien soigneusement à tous les regards.

Arthur était fort animé en parlant ainsi, et ses yeux, habituellement plus tendres que vifs, lançaient des éclairs. Il était vraiment beau en ce moment, non point de cette froide beauté qui résulte de la pureté des traits et de l'harmonie des lignes, mais de celle que donne l'inspiration.

— Eh! bien, s'écria la jeune fille avec un gâtelé un peu forcée, je vous avoue que j'aurais cru tout le contraire, justement, monsieur, en ce qui vous concerne.

— Pourquoi donc, mademoiselle P. balbutia Arthur d'une voix pleine de motion. Laure releva timidement ses paupières qu'elle tenait abaissées depuis quelques instans, sans doute, afin de ne plus voir Marguerite, et elle regarda Arthur. Puis un faible cri s'échappa de sa bouche. La marguerite avait cessé de briller à la boutonnière du jeune homme; elle était là, géante à ses pieds et effeuillée, la pauvre fleur! et Arthur osa dire à mi-voix: — Mademoiselle, j'aurais pu donner à l'une de mes héroïnes le nom de cette fleur; mais croyez que jamais maintenant l'une d'elles ne portera le nom de Laure.

Une larme roula dans les yeux de la jeune fille, larme d'amour et de bonheur, larme délicieuse dont aucune parole humaine ne saurait rendre l'éloquence, et qu'un baiser seul eût dû essuyer.

Tout à coup la loge s'ouvrit avec fracas, et une voix s'écria: — Laissez-moi donc! je vous dis que c'est bien lui que j'ai aperçu, mon ami Arthur d'Escorailles, l'auteur de la pièce nouvelle, et qu'il me fera placer, là. Qu'est-ce que je disais! Pardon, mademoiselle, j'ai l'honneur de vous présenter mes hommages. Comment se porte monsieur votre père? C'est qu'il n'y a que vous sachiez que j'ai un billet à cet égard; billet de balcon, et qu'on a l'infamie de me placer au troisième de côté, dans un endroit d'où l'on voit absolument que la salle. Hélas! hélas! je vous ai aperçu tous les deux, je me suis dit: Mon ami d'Escorailles va mettre ordre à cela.

En même temps, le nouveau venu, dans lequel on a reconnu sans doute Eugène Bidault, le jeune employé des bureaux de la guerre, se mit à fredonner machinalement ce refrain de l'opéra-comique le *Macon*: Du courage, A l'ouvrage.

Les amis sont toujours là. — N'est-ce pas P d'Escorailles. — Puis, comme Arthur interdit ne trouvait pas une parole pour lui répondre — Eh bien, ajouta-t-il à voix basse et en lançant un regard assez significatif sur Mlle Laure, il paraît que cela ne va pas trop mal. Heureux coquin, va! ce pauvre Durandin ne se doute toujours de rien! Excellent Durandin! Il faudrait en semer de la graine.

A ce moment, le capitaine et le maître clerc apparurent à leur tour bras dessus bras dessous. — Tiens! tiens! voilà le fourrier! s'écria M. Rieublanc. Eh! bonsoir donc fourrier! — Bonsoir donc, capitaine, bonsoir, mon cher maître. (Ces derniers mots s'adressaient à Durandin.) Mais j'entends la sonnette du foyer. Diab! il n'y pas un moment à perdre; d'Escorailles, mon cher, il faut absolument que me fasses placer, entends-tu? Je compte sur toi d'abord, et je ne te quitte pas.

— Mais tu as déjà vu la pièce P dit Durandin. — C'est justement pour cela que je veux la revoir. — Messieurs, dit l'ouvreuse en s'avancant, voilà le second acte qui va commencer; la loge est pour quatre personnes seulement, et il faut que l'un de vous se retire.

— Ce sera donc moi, dit une voix. Et au même instant Arthur, ayant salué Mlle Laure et son père, sortit précipitamment de la loge, laissant les quatre personnages qui s'y trouvaient alors réunis, dans une stupefaction profonde. On remarqua qu'il était fort pâle. (La suite à demain.)

me d'état qui de tout temps a prouvé qu'il est parfaitement dans les intérêts du commerce.

On écrit de Leipsick (Saxe), le 12 mars : On vient de montrer dans la vallée de Ritschl, aux environs de cette ville, un vaste bâtiment portatif, en fer de fonte, qui a été fabriqué dans les usines de la compagnie de fer de Zwickau (Saxe). Ce bâtiment, qui est destiné à servir à un établissement de mines, est, que nous sachions, le premier de son genre qui ait été fabriqué et qui existe sur le continent d'Europe.

Depuis le commencement du règne de Georges III jusqu'à celui de la reine Victoire, il y a eu en Angleterre plus de 200 combats. Dans 3, les deux combattants ont été tués; dans 80, l'un des combattants a été seulement tué, et en tout 120 ont été blessés. De 20 procès pour duels ont eu lieu : 4 duellistes ont été condamnés à la peine de mort, 2 ont été pendus. Dans la liste des duellistes, se trouvent les noms de York, Norfolk, Castle-rough, Pitt, Fox, Sheridan, Bordett, Canning, Peel, Wellington, etc.

Il vient de mourir à Estella, une jeune fille d'un embonpoint phénoménal, et qui, sur le théâtre de Madrid, où elle se produisait avec son frère, non moins remarquable qu'elle, avait attiré l'attention du public. Huit hommes robustes ont eu la peine de porter le cadavre à sa dernière demeure.

Il résulte d'un document officiel que, pendant la courte durée de la loi sur les faillites aux Etats-Unis, 2,350 individus ont déposé leur bilan; 2,020 ont déjà été libérés vis-à-vis de leurs créanciers; 330 cas sont encore en litige. Le chiffre total du passif de ces faillites n'est pas encore bien constaté; mais il dépasse 100 millions de dollars, tandis que le chiffre de l'actif atteindra à peine 1 million. Le plus fort dividende a été de 29,000, et la moyenne de D. 2,000.

Les faillites sont en général les plus fortes faillites qui ont proportionnellement donné les moindres dividendes. Certains faillis, dont le passif a été évalué à plusieurs millions de dollars, n'ont pas eu un sou d'actif; et ces ex-millionnaires en seraient réduits à mendier leur pain... si leurs femmes n'avaient pas eu le bon sens de sauver du naufrage de riches hôtels et de brillants équipages.

Il existe actuellement à Orsinval, près Le Quesnoy, une jeune femme âgée de près de 104 ans, appelée veuve Clairbaut. Cette femme jouit encore de toute la plénitude de ses facultés physiques et intellectuelles. Elle vient presque chaque semaine au pied au Quesnoy, n'ayant pour tout guide qu'un énorme bâton noueux et patriarcal qu'elle manie encore plus facilement que la plupart des femmes ne manient le fuseau. Elle marche ferme sans s'arrêter, sans se fatiguer. Elle a la voix forte et sonore, et elle s'exprime avec un aplomb et une netteté ad-

On l'a vue il y a peu de jours, à son passage au Quesnoy, où elle s'était arrêtée dans une auberge, se régaler d'un bon verre de bière qu'elle vidait fort lestement en même temps qu'elle mangeait un gros croustillon de pain et un morceau de charcuterie. Elle s'était blessée au pied, mais elle ne tint guère compte de sa blessure, sur laquelle elle appliquait pour tout remède un morceau de papier gris humecté de salive. Elle a le projet de se rendre incessamment à Paris, à pied, pour rendre visite, dit-elle, au roi et à la reine. Nous la connaissons femme à tenir parole. Elle avait déjà, dans sa jeunesse, été à Paris et parlé à Louis XVI. « Je connais bien les appartements du roi, dit-elle, j'y ai déjà été. »

Cette femme est née à Louvegnies en 1740, mais elle a longtemps habité Le Quesnoy, où elle est connue sous le sobriquet de l'Arrière-Pensée, à cause de sa hardiesse à parler aux grands personnages et de sa facilité d'élocution.

On lit dans le journal *Guadalquivir*, de Séville, que sur la côte N.-E. de Tripoli se trouve l'île de Gerba, dépendant du pacha du même nom. Sur les bords de la mer, le premier objet qui frappe la vue est une tour d'ossements humains. Ce sont les restes de 800 braves Castillans qui pendant la dernière lutte des Espagnols avec les Maures, s'enfermèrent dans un fort situé sur le rivage et s'y défendirent intrépidement jusqu'à ce que le manque de vivres les eût forcés à capituler. Les Maures leur avaient accordé la vie sauve et le droit de se retirer librement, mais une fois dans le port, les barbares massacrèrent ces malheureux Espagnols. La tour, ce monument de la perfidie des Maures, existe encore et semble appeler des vengeurs.

M. Laycock, de Londres, a construit un palais en fer pour Enyambo, roi africain. Le succès qu'a obtenu ce système de construction a fait naître la pensée de construire la Ponte-à-Pitre en fer, sans aucune partie de bois, attendu que le bois devient sous les tropiques, le réceptacle d'insectes. On dit, après l'avis de l'industriel de l'Alsace, que le gouvernement fait faire des devis à ce sujet, pour être en état de prendre une décision.

Quoique l'ivrognerie soit l'une des passions les plus difficiles à déraciner, il ne faut souvent qu'un mouvement généreux, inspiré par quelque circonstance fortuite, pour en déterminer la guérison. Ce fut ainsi que le général Cambronne, qui dans sa jeunesse, se livrait à cette passion funeste, parvint à la surmonter par un sentiment d'honneur, et par la seule puissance de sa volonté.

Il servait, en 1793, dans un régiment en garnison à Nantes, lorsqu'un jour, s'étant enivré, et s'abandonnant à la violence de son caractère il s'oublia jusqu'à frapper publiquement un de ses supérieurs, le menaçant en outre de recommencer à la première occasion. Les lois militaires sont précises en pareil cas; il fut traduit devant un conseil de guerre, et son arrêt de mort fut prononcé.

Cependant le colonel, qui, dès cette époque, avait deviné que sous une enveloppe un peu rude, Cambronne cachait de grandes qualités militaires, trouva moyen de faire suspendre l'exécution de son arrêt, et obtint d'un représentant du peuple, en mission à Nantes, la promesse formelle de la grâce du coupable, à la condition qu'il s'engagerait à ne plus s'enivrer.

L'ayant alors fait amener devant lui, il lui dit que s'il promettait d'être plus sobre à l'avenir on pourrait peut-être faire commuer sa peine.

« Je ne te méritais pas mon colonel, répondit Cambronne; ce que j'ai fait est abominable, on m'a condamné à mort, il n'y a rien de plus juste, et il faut que je meure. »

« Je te répète, que tu ne mourras pas que tu auras ta grâce, si tu me jures de ne plus te griser. »

« Comment voulez-vous que je vous jure cela, si je continue à boire du vin? J'aime mieux me brouiller tout à fait avec lui. »

« Te sens-tu capable d'une telle résolution? »
« Oni, puisque vous êtes capable d'une si généreuse bonté. La chose étant ainsi convenue, Cambronne obtint sa grâce pleine et entière. »

L'année suivante, le digne colonel quitta le service, et oublia le serment que lui avait fait Cambronne, qu'il ne revit que vingt-deux ans après, au mois d'avril 1815. A cette époque, l'intrépide général venait, comme on sait, d'accompagner Napoléon depuis Cannes jusqu'à Paris.

Invité à dîner par son ancien colonel, qui avait appris son arrivée par les journaux, il se rend avec empressement à cette invitation. Après le potage, son hôte lui offre un verre de vin de Bordeaux qui avait vingt ans de bouteille.

« Ah! mon commandant, s'écria le général, qui continuait de donner ce nom par amitié à son ancien chef, ce n'est pas bien ce que vous faites-là... »

« Comment, ce n'est pas bien! si j'en avais de meilleur, je vous l'offrirais. »

« Du vin! à moi! vous ne vous rappelez donc pas ce que je vous ai promis? »

« Non, en vérité. »
Cambronne, alors rappela à son libérateur l'engagement qu'il avait pris à Nantes, en 1793. « Depuis ce jour, ajouta-t-il, je n'ai pas pris une goutte de vin; c'était la moindre chose que je pusse faire pour l'homme qui m'avait sauvé la vie. Si je n'avais tenu mon serment, je me serais cru indigne de ce que vous avez fait pour moi. »

Le général Pajol qui vient de mourir à Paris comptait 53 ans de service actif. Il s'était engagé à l'âge de 18 ans, il s'était distingué à la prise de la Bastille, et s'était élevé par la seule impulsion de son courage et de ses talents militaires jusqu'aux plus hauts grades de l'armée. Kleber, dont il était aide-de-camp, lui conféra le grade de chef d'escadron sur le champ de bataille d'Altenkirchen, et Masséna celui de colonel à la grande journée de Zurich. Son brevet de général de brigade porte la date d'Austerlitz, et celui de général de division la date de Moscou. Il refusa de servir la restauration.

En 1830, il fut nommé commandant de la première division militaire, commandement qu'il a exercé pendant douze ans. Il avait commandé l'expédition de Rambouillet.

Durant sa longue carrière militaire, il reçut plusieurs blessures graves et eut seize chevaux tués sous lui. A Leipsick notamment, un obus ayant éclaté sous le poitrail de son cheval, il fit une chute qui lui occasionna la fracture du bras gauche, et ce fut par miracle qu'il échappa à la mort. Napoléon, témoin de cet événement, dit à ceux qui l'entouraient : *Je fais une grande perte, que je ne réparerai pas de sitôt. Si Pajol en revient, il ne doit plus mourir!*

Le *Frankfurter Journal* assure que défense a été faite à l'un des feuilles les plus importantes des provinces rhénanes (sans doute à la *Gazette de Cologne*), d'entretenir désormais ses lecteurs de l'adresse à M. O'Connell rédigée par M. Walter, professeur à l'université de Bonn.

Un Anglais a eu l'idée de franchir le Weissenstein au cœur de l'hiver; mais son entreprise lui a coûté la vie. Arrivé au pied de la montagne, il renvoya le guide qu'il avait pris et qui voulait le suivre. Le lendemain, il a été trouvé au haut de la montagne; une partie de la tête dépassait seule la hauteur de la neige; il avait cessé de vivre.

Un procès agité à Paris devant la 5^e chambre, rappelait à quelles vicissitudes a été soumise l'étrange destinée de cet Emmanuel Godoi, à qui la faveur d'une reine fit quitter les rangs des gardes-du-corps pour l'élever aux plus hautes dignités de la monarchie espagnole, qui, tout en ménageant son premier appui, fut devenir le favori et le premier ministre du roi Charles IV, et, sous le nom du prince de la Paix, essaya de lutter contre le génie de Napoléon, qui le brisa. Cette brillante existence s'est éteinte en France, non peut-être sans avoir enduré la gêne et les privations; car une riche montre, don de sa royale protectrice, a été mise par le prince de la Paix en gageaux mains d'un marchand de bric-à-brac, d'un Italien nommé Morosi, qui a fini par en devenir propriétaire. Un sieur Dupuis, créancier de Morosi, a fait saisir et vendre de nouveau ce bijou. C'est cette dernière saisie que le tribunal, après avoir entendu en personne Morosi et Dupuis, a prononcé aujourd'hui la validité.

Le roi Bernadotte étant mort, le maréchal Soult est aujourd'hui le dernier survivant des 18 premiers maréchaux de l'empire créés en 1804, au camp de Boulogne.

Le siècle est aux découvertes. Nous apprenons qu'un navigateur, âgé de vingt-trois ans, M. Daniel Borme, vient d'inventer une machine de guerre d'un effet tel que, par ce moyen de défense, les villes ne pourraient plus être prises d'assaut.

Cette machine vraiment infernale, dans la composition de laquelle il n'y a ni poudre, ni feu, dit-on, la propriété d'annoncer par un bruit continu et sans bruit tous les régiments ennemis, fussent-ils à mille pas de distance de la ville attaquée.

S'il en est ainsi, le grand Archimède, dont le génie inventif lutta si longtemps au siège de Syracuse contre une armée romaine, ne serait qu'un enfant auprès de M. Borme.

Ce jeune homme a écrit au ministre de la guerre, à l'effet d'être autorisé à faire des expériences de cette prodigieuse invention.

EXTERIEUR. ANGLETERRE.

LONDRES, 23 mars. A la séance du 22, le ministre Graham a essayé de faire revenir la chambre des communes sur l'amendement de lord Ashley. Cette tentative a échoué toutefois à la majorité de 3 voix contre le ministre. Cependant, la chambre a eu encore à se prononcer dans la même nuit, sur la question elle-même, et elle a décidé alors à une majorité de 7 voix et contrairement à l'amendement de lord Ashley, que le travail dans les fabriques durera 12 heures au lieu de 10, ainsi que la chambre l'avait arrêté tout récemment en adoptant l'amendement de lord Ashley.

Depuis quelques jours les séances du parlement languissent; c'est à peine si, à la chambre des communes, il se trouve 40

membres pour former le nombre voulu, lorsque le *speaker* monte au fauteuil. Déjà deux fois, la semaine dernière, la séance a dû être ajournée après une ou deux heures, la chambre n'étant plus en nombre. La même chose est arrivée hier, et cependant l'ordre du jour appelait la discussion d'une motion importante de M. Ewart.

Les fonds publics continuent de monter, les consolidés ont atteint la cote de 99, on a fait des paris qu'avant la liquidation prochaine qui aura lieu le 12 avril ils auront atteint le pair.

Dans la réunion des actionnaires de la banque d'Angleterre qui a eu lieu aujourd'hui, le dividende du dernier semestre a été fixé à 3 1/2 pour cent par action. Ce résultat n'a pu être obtenu qu'en prenant sur la réserve une somme de 10,600 liv. L'énorme quantité d'espèces qui restent sans emploi dans les caves de la banque, donne l'explication de cet état de choses.

LIVERPOOL, le 20 mars. Notre marché au coton est toujours très-calme, mais ferme quant aux prix. Il s'est vendu aujourd'hui 3,500 balles, dont 500 environ pour compte de spéculateurs. Dans les ventes faites pour la consommation intérieure on cite 400 Surates, de 3 1/2 à 4 1/4 par livre.

ESPAGNE.

On nous écrit de Madrid, 15 mars : Isabelle II, par un royal écrit, signé il y a trois semaines environ, a créé grand d'Espagne de première classe le duc de Rianzarès M. Muñoz, mari morganatique de la royale veuve de Ferdinand.

Ces honneurs sont sans doute pour le mettre dans une position sociale convenable au rang où il va se trouver placé par la déclaration publique de son mariage avec l'ex-régente.

On attend avec une curieuse impatience cette déclaration, afin de connaître l'époque de laquelle on la fera dater.

Le ministre des finances a ordonné qu'à l'avenir il sera procédé à la conversion de la dette dont les porteurs sont à l'étranger et qui se présenteraient à cet effet contre des titres du renouvellement de la dette intérieure, en adoptant toutefois les mesures convenables, afin de ne porter préjudice ni aux intérêts du trésor, ni à ceux des détenteurs du papier présenté à la conversion.

Le général Pavia a découvert une conspiration qui se tramait à Barcelonne contre le gouvernement, plusieurs personnes ont été arrêtées. Au moment où nous écrivons, le conseil de guerre, siégeant à la citadelle, s'occupe de cette affaire grave. Demain, peut-être, pourront nous faire connaître le résultat de l'enquête.

D. Pascual Madoz, compromis dans l'insurrection d'Alicante par les révélations de Boné, va être jugé par un conseil militaire. M. Cortina, également compromis dans cette affaire, devait, d'après les réquisitoires du fiscal, être mis en liberté, mais le capitaine-général M. Narvaez s'est opposé à cet arrêt. M. Cortina demeure donc en prison jusqu'à nouvel ordre.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 23 mars. La chambre a consacré presque toute la séance d'hier à la discussion de la proposition relative à la pension des ministres. Après un très-long débat, la chambre a adopté, par 44 voix contre 36, le projet proposé par 24 députés. Elle a ensuite procédé au second vote de la loi générale des pensions. Les divers amendements introduits dans le projet ont été successivement adoptés, puis l'ensemble de la loi a été voté par 58 voix contre 14; trois membres se sont abstenus. L'ensemble du projet de loi sur les pensions des ministres a été également adopté par 44 voix contre 29.

On a ensuite fixé à l'ordre du jour d'aujourd'hui, la discussion du projet de loi sur le réendiguement du polder de Lillo : si cette discussion n'était pas finie aujourd'hui, la loi sur le jury ne restera pas moins à l'ordre du jour de lundi.

On lit dans le *Journal de Bruxelles* : On sait que nous ne sommes pas de ces optimistes, toujours disposés à trouver que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. Nous ne nous cachons pas nos plaies, nous ne nous dissimulons pas nos souffrances : quand un intérêt se plaint, lorsque l'industrie fait entendre ses doléances, nous l'écoutons tout d'abord avec sympathie, sauf à examiner les faits de plus près et à nous convaincre par nous-mêmes s'ils accusent un malaise réel. C'est ainsi que nous en avons agi avec la nouvelle pétition que l'industrie cotonnière de Gand vient d'adresser à la chambre; nous l'avons lue avec intérêt et nous la recommandons avec instance aux représentants du pays, car elle fait connaître des souffrances vraies, des souffrances qui frappent l'une des classes ouvrières les plus nombreuses des Flandres. Tout prouve que l'industrie cotonnière est loin d'être dans une voie de prospérité, et quoique les statistiques officielles ne puissent en exposer la situation que d'une manière imparfaite, le langage de leurs chiffres est cependant assez clair pour que nous les citions en partie. Nous y voyons que depuis trois ans les marchés extérieurs n'ont cessé de se rétrécir pour notre industrie cotonnière, tandis que le marché intérieur s'est à peine élargi. Voici un petit tableau qui prouve à l'évidence : c'est celui des importations et des exportations, avec leur différence décroissante, depuis 1840 :

	Importations.	Exportations.	Différence.
1840	fr. 4,905,822	fr. 7,433,433	fr. 2,527,611
1841	4,566,848	6,183,221	1,616,373
1842	3,748,125	5,296,348	1,548,223

Nous ne pouvons que louer, après cela, la modération avec laquelle les industriels de Gand se plaignent de l'indifférence qu'on leur a montrée depuis plusieurs années. « Si le système prohibitif, disent-ils, qui fit la force de nos rivaux, ne vient ranimer le reste de vie que seuls nous sommes parvenus à conserver à l'industrie cotonnière indigène, c'en est fait de notre indienne d'abord, et notre indienne ruinée entrainera bientôt avec elle nos filatures et nos ateliers de tissage. Quand, grâce à l'indifférence nationale, les indiens étrangers se seront établis sans partage sur notre intérieur, et inonderont la Belgique de leurs fabricats, dont les tisserands et filateurs belges n'auront certes fourni ni le fil ni le tissu; quand pour absorber une majeure partie des fils et des tissus produits à l'intérieur, il n'y aura plus d'indieniers ni de teinturiers belges, la filature et le tissage, privés du principal débouché que l'industrie leur a tenu ouvert jusqu'à ce jour, cesseront de produire dès qu'elle cessera de consommer et de placer leurs produits; et de cette triple industrie qui pendant si longtemps avait nourri et enrichi les populations laborieuses de nos provinces, il ne restera à la Belgique que le regret de l'avoir perdue, alors que, pour la conserver vivace et bienfaisante, il ne fallait que le vouloir. »

Espérons que cette fois leur voix sera écoutée : la réforme commerciale ne tardera pas à être mise à l'ordre du jour : alors on fera justice à tout le monde, aux industriels des Flandres d'abord, car ce sont eux qui ont le plus souffert.

VARIÉTÉS. LA RESSEMBLANCE.

HISTORIQUE.

Le 4 août 1834, M. le marquis de Louvois arrivait en calèche dans les Pyrénées. Sur le siège de sa voiture était assis un jeune

domestique dont l'histoire antérieure ne tiendra pas beaucoup de place. Paul est le fils d'un marchand de bestiaux très-pu favorisé de la fortune, et le frère de neuf autres enfants qui d'ailleurs, chacun pour leur part, les fruits chanceux du commerce paternel. Paul s'était par conséquent trouvé très-heureux d'entrer au service de M. de Louvois, et cela se conçoit à merveille quand on connaît son maître.

La voiture s'acheminait sous le fouet retentissant du postillon, quand elle dépassa pour la dernière fois un bon vieillard à cheval qui semblait s'efforcer de l'accompagner, et dont l'émulation hors de propos inquiétait sans doute la sensibilité de notre noble voyageur. Enfin, c'en était fait, ni l'homme ni sa monture n'avaient reparu dès-lors jusqu'au relais de Pierrefitte, et M. de Louvois, délivré du souci de cette lutte inégale, s'empressa de demander des chevaux. Les chevaux manquent rarement au relais de Pierrefitte, mais la route y manque souvent, quand les eaux du Gave de Gautelets, grossies par un violent orage, débordent avec fureur dans la plaine, et le 4 août 1834 était un de ces jours-là. Il fallait coucher à la poste de Pierrefitte, ce qui est une des extrémités les plus fâcheuses auxquelles puisse être réduit le *touriste* des Pyrénées, depuis les rives du Tet jusqu'à celles de la Navicte. M. de Louvois se résigna et porta aussi loin que possible le courage de sa position. Malgré la mauvaise apparence des mts, il se résolut à souper.

A l'extrémité de la longue table où il s'était placé, on vint apporter un second couvert, et un vieillard ne tarda pas à s'y asséoir après un salut modeste; c'était le cavalier présomptueux qui avait entrepris, une heure auparavant, de mettre son coursier fatigué au train d'un attelage fringant, circonstance dont l'attention de M. de Louvois avait été frappée, comme on s'en souvient. Il jeta sur lui les yeux, et c'était un simple mouvement d'intérêt et de sympathie. Cet homme avait une figure noble et douce; des cheveux blancs, mais fournis, ombrageaient sa tête respectable, son regard, que M. de Louvois rencontrait souvent, paraissait animé d'une expression peu commune, et les larmes involontaires qu'il roulait quelquefois, trahissaient une peine intérieure qui demandait à se répandre. La conversation ne tarda pas à s'établir et à en amener l'occasion. Je ne changerai rien à ce récit, pas même les noms propres, que je sais ajuster comme un autre aux convenances d'une fiction, quand j'ai besoin de les inventer. J'ai promis, en commençant une histoire authentique, où l'imagination du conteur ne serait pour rien, une histoire sans parure et sans déguisement, comme la nature et la société en donnent de temps en temps à ceux qui les cherchent, et c'est cette histoire que j'écris. Il y a peut-être quelque indiscretion à désigner si ouvertement des personnes dont je n'ai reçu ni demandé l'aveu; mais à quoi bon s'envelopper des mystères du roman dans une narration qui n'a rien d'offensant pour qui que ce soit, et qui, sous certains rapports, est honorable pour tout le monde? Quoi qu'il en puisse être, et dans le cas même où l'on me condamnerait sur la forme, on m'absoudra sur l'intention. Je n'en demande pas davantage, car ce n'est pas ici une œuvre d'écrivain, mais une causerie de la veillée, destinée à ne pas sortir d'un petit cercle de bonnes gens dans lequel j'ai renfermé mon auditoire, mes prétentions littéraires et ma réputation.

— Vous avez dû vous étonner, monsieur, dit le vieillard, de me voir tout à l'heure si obstiné, à vous suivre, et cette ambition, si déplacée à mon âge, peut vous avoir donné une mauvaise opinion de mon jugement.

— Non, en vérité, répondit M. de Louvois; j'ai seulement supposé que ma rencontre, prévue ou non, ne vous était pas tout-à-fait indifférente, et que vous aviez quelque communication à me faire.

— Il le faut bien, si vous m'y autorisez, repliqua le vieux voyageur, mais comment expliquer cela? Mon seul dessein était d'attirer l'attention d'un jeune domestique assis devant votre voiture, et qui ne paraît pas me reconnaître. Il n'est que trop probable, au reste, ajouta-t-il en étouffant un sanglot et portant sa main sur ses yeux pour y contenir une larme, que nous nous sommes vus tous deux aujourd'hui pour la première fois. Oserais-je vous demander s'il est depuis longtemps à votre service?

— Depuis deux ans, dit M. de Louvois, et je le connais depuis son enfance; je l'ai reçu de sa famille.

— De sa famille! répéta le vieillard. A ce mot, il éleva ses yeux au ciel, et ses larmes échappèrent en abondance.

— Parlez! parlez! s'écria M. de Louvois. Je ne comprends rien encore à ce mystère; mais j'ai besoin de vous entendre et un désir profond de vous consoler; j'y parviendrai peut-être.

Un soupir qui exprimait le doute, une inclination de tête qui exprimait la reconnaissance, furent d'abord sa seule réponse.

— Vous le permettez donc? reprit-il enfin, et il ne me reste qu'à vous demander grâce pour ce qui pourra dans mes paroles révolter votre esprit et votre raison. Le trouble où m'ont jeté mes impressions d'aujourd'hui ne me laisse pas la force de me décider moi-même entre ce qu'il faut croire et ce qu'il faut nier.

Je m'appelle Despin, je suis maire de la petite ville de Caujac, où M. le comte de Marcellus a un château. J'étais, il y a quatre mois, tout au plus, aussi heureux qu'on peut l'être sur la terre. Nous avions trois cent mille francs de fortune, ma femme et moi, c'est-à-dire beaucoup plus qu'il n'en faut pour vivre dans une douce aisance, et pour faire un peu de bien autour de soi, quand on a des goûts simples et qu'on vit sans ambition. Toute la nôtre était de laisser avec un nom honnête, l'agréable indépendance dont nous avions joui à un fils unique, âgé de vingt-deux ans, qui récompensait nos soins par les meilleures qualités et la plus tendre affection. La mort nous l'enleva; là finit notre bonheur. Nous avions vécu trop longtemps!

Ici de nouvelles larmes interrompirent M. Despin. Après un moment de silence il continua:

— Une pierre, surmontée d'une croix, voilà tout ce qui nous reste de lui! Par mon inconsolable douleur, monsieur, vous pouvez juger de celle d'une mère. Souvent pendant les courts moments de sommeil que le ciel accordait à mes yeux fatigués, ma vieille femme se déroba de mon lit pour aller pleurer au cimetière sur la tombe de son fils. Dernièrement par une nuit froide et humide, je m'aperçus de son absence et je me relevai pour la chercher, ou plutôt pour la trouver, car je savais où elle était. Cependant, elle ne répondit point à ma voix, et j'arrivai jusqu'à la place où avait été creusée la fosse avant de l'apercevoir. Elle y était couchée, immobile et sans connaissance. Je crus un moment, hélas! qu'elle était morte aussi. Le mouvement de mon départ avait réveillé quelques domestiques

qui me suivaient de loin. Les uns la rapportèrent à la maison, un autre me soutint pour y revenir. Je n'avais pas encore tout perdu; elle était rendue à la vie. On nous laissa.

La physionomie de ma femme était extrêmement animée. Ses yeux brillaient d'une lumière étrange, et que je n'y avais pas remarquée jusque-là.

— Notre fils n'est peut-être pas mort, dit-elle en me pressant la main. Peut-être sa fosse est-elle vide.

Ce langage me remplit d'une nouvelle inquiétude, car je craignis que le désespoir n'eût altéré sa raison.

— Ecoute, continua-t-elle du ton de voix assuré d'une personne qui veut qu'on la croie, tu connais ma dévotion à la Sainte-Vierge, et combien j'ai toujours redouté de l'offenser. Eh bien! j'ai osé compter sur sa protection dans le malheur qui nous accable, et tout annonce que ses divines bontés ont répondu à mon espérance. Je l'ai déjà vue deux fois.

— Grand Dieu! m'écriai-je, qui penses-tu donc avoir vu?

— Elle-même, reprit-elle avec calme, et c'est l'éclat dont elle est entourée qui m'avait privée ce mes sens quand tu m'as retrouvée tout-à-l'heure au cimetière; mais ses paroles sont aussi présentes à mon oreille que si je les entendais à l'instant: « Tu m'as priée, m'a-t-elle dit, je viens à ceux qui m'ont priée dans la sincérité de leur cœur. Envoie ton mari vers la montagne, il y verra l'enfant que vous avez perdu. »

— Qu'auriez-vous fait à ma place, monsieur?

J'hésitais cependant, car la fréquentation des gens éclairés et l'habitude de la lecture m'avaient guéri des préjugés du peuple. Est-ce là un grand bonheur? Il le faut bien, puisque les philosophes sont si impatients de le faire goûter à tout le monde. Mais l'apparition se renouvela plusieurs fois, au même lieu, avec les mêmes circonstances. Je connaissais dans ma femme une simplicité de cœur et une austérité de conscience qui la rendaient incapable de mensonge; aucune autre illusion n'obscurcissait son intelligence, car, à ma grande satisfaction, son désespoir, calmé par une promesse venue du ciel, laissait reprendre de jour en jour à ces esprits la sérénité qu'ils avaient perdue pendant trois mois. Son bon sens naturel s'était fortifié depuis qu'elle avait eu foi à cette révélation étrange dans laquelle vous ne voyez sans doute qu'une folie. Que vous dirai-je? Prestige ou vérité; il y avait du moins dans son rêve un sujet de consolation que ne pouvait lui fournir la vaine sagesse des hommes, et je me hâtais de souscrire à ses espérances avec plus de confiance dans le pouvoir du temps qui guérit toutes les douleurs, que dans l'accomplissement du miracle; j'avais besoin d'un miracle aussi, et quel homme n'a pas eu besoin d'un miracle pour se réconcilier avec la vie? Mais je n'y comptais pas. Je partis toutefois quand le terme annoncé dans la sainte apparition fut venu, et je quittai ma pauvre femme, en lui témoignant une sécurité qui n'avait point quitté son âme. De ce moment, je n'ai cessé d'erre inutilement dans la montagne, comme je m'y étais attendu, et je devais partir demain, pour porter la mort, peut-être, à la plus malheureuse des mères, quand ce matin....

— Eh bien! M. Despin, ce matin?

— Quand ce matin j'ai vu mon fils assis sur le siège de votre voiture, mais il ne m'a pas reconnu.

— Paul, votre fils, dites-vous?

— C'est bien le nom de mon fils, c'est bien mon fils aussi, mais il ne m'a pas reconnu. C'est mon fils quoiqu'il ne me reconnaisse pas, j'en ignore la raison. Je l'ai vu pendant toute ma route. Je viens le revoir et de lui parler quelque temps dans la cour de l'auberge. C'est mon fils. Je me suis informé de son âge: il a exactement l'âge de mon fils à un signe à la joue: S'il arrivait à Ganjac, tout le monde le reconnaîtrait. Je le reconnais si bien, moi, qui ne peux pas m'y tromper, moi, qui suis son père! mais il ne me reconnaît point.

Les larmes de M. Despin recommencèrent à couler, et il resta plongé dans un morne silence, les bras accoudés et la tête appuyée sur les mains.

M. de Louvois était profondément ému. — Croyez, dit-il au vieillard, croyez, monsieur, que je pensais pouvoir prolonger l'erreur qui a suspendu un moment vos afflictions, s'il dépendait de moi de l'entretenir sans manquer à la vérité. Un incroyable hasard l'a produite, et je ne sais s'il n'est pas plus propre à augmenter vos regrets qu'à les adoucir.

— Vous êtes plus capable que vous ne l'imaginez, monsieur, de donner à cette apparence une espèce de réalité, reprit M. Despin en relevant sur M. de Louvois un regard suppliant. Vous vous étonnez de mes paroles, et je le conçois; mais cette dernière espérance va s'expliquer. La famille de Paul n'est pas dans l'aisance, puisqu'il est obligé de vendre ses services à un maître. Il n'est pas mon fils, je le crois, mais sa ressemblance avec mon fils a trompé mon désespoir, et tromperait celui de sa mère. N'est-il pas le fils qu'une céleste protection lui a rendu? Je lui offre une mère, un père dévoué à son bonheur; je lui offre tout mon bien dont je suis prêt à signer la donation, et M. le comte de Marcellus ne refusera pas d'attester ce que je vous en ai dit; et il n'appartiendra plus qu'à lui-même, il n'aura plus de devoir que ce qu'il impose une affection; il était pauvre, il sera riche; il servait, il sera servi; votre bonté pourvoyait sans doute à son bonheur; nous y suppléerons par notre tendresse; nous en serons aimés, j'en suis sûr, car nous l'avons aimé d'avance, nous l'avons aimé dans un autre, et on est toujours aimé quand on aime. C'était là, tout me l'annonce, le véritable sens d'une prédiction dont la vérité s'est manifestée hier à mes yeux. Le ciel ne fait pas inutilement de semblables miracles; il a voulu réparer envers votre Paul un tort du hasard, envers nous un tort de la nature qui nous a rayé le nôtre. L'indigent aura une fortune, et les parens en deviendront un fils. Ne vous semble-t-il pas, monsieur, que cela soit ainsi? Oh! ne me refusez pas, je vous en conjure, votre intervention et votre appui! Les grands de la terre peuvent compatir sans déroger à une douleur qui a intéressé la reine du ciel! Je n'ai plus qu'à mourir si vous me rebutez.

En prononçant ces dernières paroles, M. Despin pressait les mains de M. de Louvois et les mouillait de ses pleurs.

(La suite à un prochain numéro.)

Koninkl. Nederd. Schouwburg.

Op Dingsdag 26 Maart 1844 (N° 41 in het abonnement.)

EENE TWEDE VOORSTELLING VAN:

Dertig Jaren, of het leven van Een' Dobbelaar.

Tooneelspel in drie tijdvakken en zes tafereelen; vrij gevolgd naar het fransch van Victor Ducange en Dinaux; door den heer B. A. Fallée.

De aanvang precies ten half ZEVEN uren.

Théâtre-Royal-Français.

Jeudi 23 mars. (Représentation N° 118.)

La Marquise de Carabas.

Vaudeville en un acte; par M. Bayard et Dumanoir.

Norma.

Grand opéra en quatre actes, traduit de l'italien par M. E. Marmontel, musique de Bellini.

On commencera à SEPT heures.

Ordre du spectacle: 1° Norma. 2° La Marquise de Carabas.

Samedi 30 mars. — Clôture, jusqu'après les fêtes de Paques.

Les Huguenots.



AU GRAND MAGASIN ET DÉPÔT DE DÉTAIL ET DE NOUVEAUTÉS.

ÉTABLISSEMENT A L'INSTAR DE CEUX DE PARIS.

A. VAN NOORDEN,

Rue dite Spuistraat, 5, n° 364.

Le soussigné cédant aux pressantes sollicitations de quelques-uns principaux fabricans, de débiter leurs produits au prix de fabrication l'honneur d'annoncer qu'il a reçu des-dés-à-présent un grand assortiment de toiles les plus nouvelles pour Gilets et Pantalons ainsi que des draps de qualité supérieure. Le tout sera vendu au prix de fabrication.

La nouvelle organisation de son magasin à l'instar des magasins en vogue à Paris et à Londres, lui permet maintenant d'exécuter avec la plus grande célérité tous les ordres quelques multipliés qu'ils soient. N'employant que des qualités superbes jointes à un bon marché extraordinaire et à la dernière élégance et le meilleur goût, il peut assurer qu'au sein d'une autre maison de commerce ne saurait offrir des avantages pareils à la sienne. Il se recommande à la bienveillance du public.

6317.

A. van Noorden.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 23 Mars.

	Int.	COURS 22 mars	OUVERT.	PREV.
Dette active	5	100	99 1/2	99
Dito d. to.	5 1/2	57 1/2	57 1/2	57
Dito des Indes	5	99 1/2	99 1/2	99
Syndicat	4 1/2	95 1/2	95 1/2	95
Dito	3 1/2	—	81 1/2	—
Société de Commerce	4 1/2	147 1/2	147 1/2	—
Dito nouvelle	4 1/2	—	—	—
Emprunt de 1836	4	—	—	—
Chemin de fer du Rhin	4	—	—	—
Dito de Harlem	—	97 1/2	97 1/2	—
Dito de Rotterdam	—	97 1/2	97 1/2	—
Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816 5	—	—	107 1/2	—
Dito dito 1828 & 1829 5	—	—	107 1/2	—
Inscript. au Grand Livre 6	—	—	72 1/2	—
Certificats au dit 6	—	—	74 1/2	—
Dito inscriptions 1831 & 1833 5	—	—	—	—
Emprunt de 1840 4	—	—	91	—
Id. chez Stieglitz et Comp. 4	—	—	90 1/2	—
Passive 5	—	—	6 1/2	—
Dette différée à Paris 5	—	—	—	—
Espagne	—	—	—	—
Deffered	—	—	21 1/2	—
Ardoins	5	—	—	—
Obligations Goll. & Comp. 5	—	—	—	—
Autriche	—	—	—	—
Dito métalliques	5	—	—	—
Dito dit 2 1/2	—	—	—	—
France	—	—	—	—
Inscriptions au Grand-Livre 3	—	—	—	—
Pologne	—	—	—	—
Actions 1836	—	—	—	—
Brésil	—	—	82 1/2	—
Emprunt à Londres 1824	—	—	80 1/2	—
Id. id. 1843	—	—	80 1/2	—
Portugal	—	—	46 1/2	—
Obligations à Londres	2 1/2	46 1/2	46 1/2	—

Bourse de Paris du 22 Mars.

	Int.	COURS 21 mars	OUVERT.	PREV.
Cinq pour cent	—	—	122 45	—
Trois pour cent	—	—	83 10	—
Emprunt Ardoins	—	—	33 1/2	—
Anc. différé	—	—	—	—
Espagne	—	—	—	—
Nouv. dito	—	—	—	—
Passive	—	—	—	—
Naples	—	—	102 50	—
Certificats Falconet	—	—	—	—
Pays-Bas	—	—	—	—
Dette active	2 1/2	—	105 1/2	—
Dito	5	—	—	—
Belgique	—	—	—	—
Banque belge	—	—	660 00	—
États-Unis	—	—	—	—
Obligations de la Banque	—	—	—	—

Du 23 Mars. Du 22 mars.

France	Cinq pour cent	—	122 40	—
	Trois pour cent	—	83 10	—
	Emprunt Ardoins	—	—	—
	Anc. différée sans	—	—	—
Espagne	Nouv. dito	—	—	—
	Passive	—	6 1/2	—
Naples	Certificats Falconet	—	102 00	—
Pays-Bas	Dette active	2 1/2	58 1/2	—
	Dette active	5	105 1/2	—
Belgique	Dito	3	—	—
	Banque belge	—	660 00	—
États-Unis	Obligations de la Banque	—	—	—

Bourse d'Anvers du 21 Mars.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ardoins, 5 % 21 1/2 A. Dette différée ancien, ». — Passive, 5 % ». — Lots de Hease, 68 1/2. — C. après la Bourse (2 1/2 heures). Ardoins, 21 1/2 A. — Coupons, ».

Bourse de Londres du 22 Mars.

3 % Consol. 98 1/2. — 2 1/2 % Holl., 57 1/2. — 5 % 101 1/2. — 5 % (New Emp.) ». — Esp. 5 % 25. — Id. 3 % ». — Port. 5 % 46 1/2. — Id. (cons) 5 % ». — Russes, 117 1/2.

Bourse de Vienne du 18 Mars.

Métalliques, 5 % 11 1/2. — Dito, 4 % 100 1/2. — Dito, 3 % 77 1/2. — Lots de 1834, ». — Actions de la Banque 1636.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Lage Nieuwstraat. Dépôt-général à Amsterdam chez M. SCHOONVELD et Frères Beurssteeg; et à Rotterdam, chez S. VAN RYEN SNOECK, Hoofdsteeg.